

PLAN DE MOBILITÉ

Mettre en œuvre un plan de mobilité dans une entreprise, à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un territoire



© fotolia

GRANDLYON
la métropole

18/01/2018

Définition

Un plan de mobilité (PdM) est une démarche **d'analyse globale de tous les déplacements** générés par une entreprise.

Il aboutit à la mise en œuvre d'actions et d'outils – qui peuvent être mutualisés entre plusieurs entreprises - destinés **à réduire l'usage de la voiture individuelle.**

Le plan de mobilité vise à **optimiser les déplacements** liés à l'activité de l'entreprise (déplacements domicile-travail et professionnels, expédition/livraison, accès visiteurs) et **contribue à la réduction des émissions de GES**, c'est un outil de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Règlementation

L'article 51 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte stipule que, dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains, **toute entreprise, regroupant plus de 100 salariés sur un même site, élabore un plan de mobilité d'ici le 1er janvier 2018.**

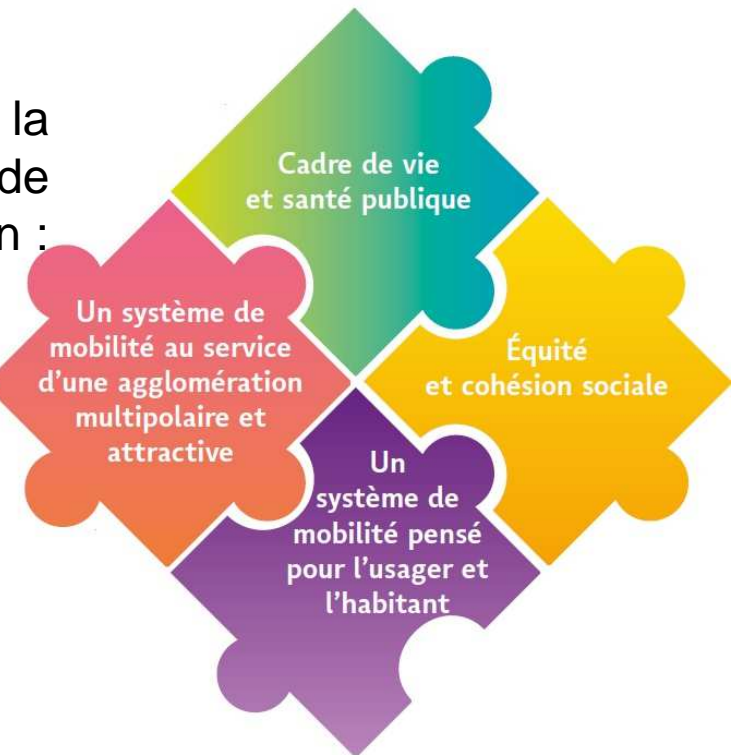
Le plan de mobilité (article L1214-8-2 du code des transports) comprend : **un diagnostic, un plan d'actions, un plan de financement, un calendrier** de réalisation et précise les modalités de suivi.

Les documents constituant le plan de mobilité sont à transmettre par courrier au Président de la Métropole de Lyon.

Contexte

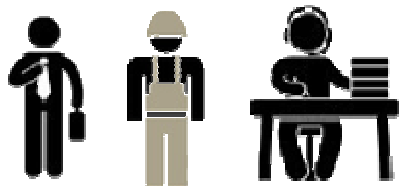
Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise définit les principes régissant le transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

Quatre enjeux majeurs ont été retenus pour la période 2017-2030 pour la politique de déplacements de l'agglomération :



Deux axes stratégiques inscrits au PDU
Susciter et accompagner le changement de comportement et *Des transports de marchandises intégrés* prévoient des actions avec les entreprises pour faire évoluer les pratiques de mobilité.

Intérêts de la démarche



Avantages pour les salariés

- Réduire le budget transport
- Diminuer le stress, la fatigue et les risques d'accident liés aux trajets
- Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien
- Participer à un projet fédérateur de son entreprise

Avantages pour l'entreprise

- Appréhender la gestion du risque routier
- Améliorer l'accessibilité du site
- Optimiser le budget transport de ses salariés
- Renforcer la politique RSE de l'entreprise

Les étapes de mise en œuvre



→ Le plan de mobilité peut être réalisé en interne ou confié à un bureau d'étude spécialisé.

→ La mise en œuvre d'ateliers de concertation avec les salariés à chaque étape du plan de mobilité contribue à la réussite de la démarche.

→ Le plan d'actions se construit en fonction des spécificités du lieu d'implantation et des conclusions du diagnostic.

Le diagnostic

Objectifs :

→ Déterminer les **habitudes de déplacement des salariés** et les potentielles évolutions de pratique

→ Evaluer **l'accessibilité du site** pour les salariés et les visiteurs (clients, fournisseurs,...)

→ Déterminer le **budget transport** de l'entreprise

Outils :

- ✓ Enquête déplacements salariés
- ✓ Géolocalisation par lieu de domicile
- ✓ Analyse d'accessibilité par mode de déplacement
- ✓ Estimation du budget dédié : versement transport, stationnement (surveillance-entretien), accidents du travail/trajet, flotte de véhicules, déplacements d'affaires, primes et indemnités transport...

Les leviers du plan d'actions

Les typologies de déplacements à cibler :

Déplacements
domicile-travail

Déplacements
professionnels

Livraisons
Expéditions

Accès
visiteurs

Les axes à décliner en action :

TCL, cars
départementaux

TER

Autopartage

Covoiturage

2 roues motorisé

Vélo, trottinette

Marche

Management
(télétravail,
écoconduite)

Équipement
(visioconférence,
flotte de véhicules
propres, ...)

Communication
Animation

Le suivi

Objectifs :

- Évaluer la portée des actions menées en mesurant le report modal
- Connaître l'évolution du budget transport de l'entreprise
- Réajuster les actions si besoin

Outils :

- ✓ Enquête salariés tous les 2 à 4 ans
- ✓ Tableau de suivi du budget
- ✓ www.evalpde.ademe.fr
- ✓ Tableau d'indicateurs de suivi à retourner à la Métropole de Lyon
- ✓ Comité de suivi constitué de toutes les parties prenantes au plan d'actions

Les freins à la mise en œuvre

- Une direction indifférente au projet
- Des choix contradictoires avec les objectifs d'un PdM
- Un référent peu impliqué
- Pas d'adhésion du personnel



Boîte à outils

→ Retrouvez l'ensemble des fiches sur

<http://temps.millenaire3.com/mobilite/plans-de-mobilite>



Diagnostic

- ✓ Questionnaire-type d'enquête salariés
- ✓ Liste de bureaux d'étude
- ✓ Grille d'analyse budget transport/déplacements



Mise en œuvre
du plan
d'actions

- ✓ Modèle de plan d'actions
- ✓ Liste de contacts pour des animations mobilité
- ✓ Guide de mise en place de l'IKV
- ✓ Liste des solutions d'équipement de visioconférence
- ✓ Guide du télétravail



GRANDLYON
la métropole

+ Protocole & Guide Méthodologique des plans de mobilité de la Métropole de Lyon